



Plaquette d'information pour vous
accompagner dans vos démarches post-décès



ODYSSÉE
COORDINATION & ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE

SOMMAIRE



1. Vos démarches dans le temps



2. Les démarches lorsque le défunt était en situation salariée / en recherche active d'emploi



3. Les démarches lorsque le défunt était en retraite



4. Les lettres-type de base

Vos démarches dans le temps



*N'oubliez pas de récupérer un acte de décès
auprès de la Mairie ou des Pompes Funèbres*

- ☐ Faire constater le décès par un médecin
- ☐ Prendre contact avec un organisme de Pompes Funèbres pour l'organisation des obsèques
- ☐ Déclarer le décès auprès de la Mairie
- ☐ Prévenir les intervenants à domicile le cas échéant (services d'aide à domicile, infirmiers libéraux...)

- ☐ Prévenir le Centre des Impôts concerné (Impôts/revenus, taxes liées au patrimoine immobilier)
- ☐ Prévenir la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ☐ Prévenir la Caisse d'Allocations Familiales (révision d'aides possible)
- ☐ Prévenir tous les organismes liés à vos charges courantes (électricité, gaz, assurances, téléphonie...)
- ☐ Prévenir la /les société(s) de crédit le cas échéant

Dans les 24h

Dans les 7 jours

Dans les 30 jours

Dans les 6 mois...

- ☐ Informer l'employeur ou Pôle Emploi ou la Caisse de retraite ou la CAF (bénéficiaires du RSA/AAH...) du décès
- ☐ Prévenir les Pompes Funèbres de la présence d'une complémentaire santé et/ou d'un éventuel «contrat décès-obsèques»
- ☐ Prévenir votre notaire / mandater un notaire en cas de patrimoine supérieur à 5000€ et/ou présence d'un bien immobilier
- ☐ Signaler le décès auprès du bailleur en cas de contrat de location
- ☐ Afin d'éviter un trop-perçu, prévenir les services de l'APA ou la MDPH
- ☐ Prévenir le tribunal d'instance en cas de mesure de protection juridique ou d'une présence d'enfant mineur
- ☐ Prévenir la banque

- ☐ En cas de renonciation à succession, le délai imposé est de 6 mois à compter de la date du décès



*En cas d'assurance-vie,
s'adresser directement aux
organismes d'assurance
(règlement hors succession)*



*N'hésitez pas à cocher
les cases lorsque la
démarche est
effectuée !*

